



**MAIGNELAY
MONTIGNY**

■ République Française
Département de l'Oise
Arrondissement de Clermont
Canton d'Estrées Saint Denis
Commune de Maignelay-Montigny

■ **Arrêté du Maire n°2026-096**

Autorisation d'organisation d'une vente au déballage dit « vide maison » accordée à Mme ROBILLARD Isabelle au 3 rue d'Audivillers les 10 et 11 octobre 2026

Le Maire,

- Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2212-1 et suivants,
- Vu le code du commerce notamment les articles L310-2 et L442-8,
- Vu le décret n°2009-16 du 7 janvier 2009 relatif au déballage et pris en application de l'article L310-2 du Code du Commerce,
- Vu l'arrêté ministériel du 9 janvier 2009 relatif à la déclaration préalable des ventes au déballage,
- Vu la demande formulée par Mme ROBILLARD afin d'organiser une vente au déballage dit « vide maison » les 10 et 11 octobre 2026 au 3 rue d'Audivillers.

■ **Considérant :**

Qu'il appartient au Maire d'accorder une autorisation de vente au déballage à l'occasion d'un vide maison.

■ **Arrête :**

Article 1 : Mme ROBILLARD sera autorisée à organiser une vente au déballage à l'occasion d'un vide maison les 10 et 11 octobre 2026 de 7h à 18 h au 3 rue d'Audivillers 60420 Maignelay-Montigny.

Article 2 : Mme ROBILLARD s'engage à ce que les marchandises proposées à la vente soient des objets personnels et usagés uniquement.

Article 3 : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera adressée à l'attention :

- du Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Maignelay-Montigny ;
- de la Police Municipale de Maignelay-Montigny ;
- Mme ROBILLARD ;

et affiché et publié dans la commune.

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier - 80011 AMIENS CEDEX 1 dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle il est devenu exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application telerecours citoyen accessible par le biais du www.telerecours.fr

Fait à Maignelay-Montigny, le 15 septembre 2026

Le Maire de Maignelay-Montigny

Patrick VAUCHELLE

